

# ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

**LE 2 JUILLET 2013**

## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

***Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***, tenue le 2 juillet 2013, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 : Paule Blain Clotteau  
Siège numéro 2 : Louis Quevillon  
Siège numéro 4 : Serge Riendeau  
Siège numéro 5 : Richard Boyer  
Siège numéro 6 : Jean-Claude Lalonde

Est absent :

Siège numéro 3 : André McNicoll

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Georges Dinel.

Sont également présents :

Monsieur René Tousignant, directeur général et greffier, et  
Monsieur Serge Raymond, trésorier

### ***MOMENT DE RÉFLEXION***

Un moment de réflexion est demandé par monsieur le Maire Georges Dinel.

### ***OUVERTURE DE LA SÉANCE***

La séance est ouverte à 19 h par Monsieur le Maire, Georges Dinel, référant à l'ordre du jour.

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour

Dix (10) personnes étaient présentes dans la salle des délibérations.

4. Période de questions

### ***Tirage de dix (10) barils récupérateurs d'eau de pluie***

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2013
7. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juin 2013
8. Adoption de la liste des paiements et des chèques pour le mois de juin 2013 au montant de 856 849,88 \$
9. Dépôt par le directeur général et greffier des rapports suivants :
  - Liste des paiements et des chèques en date du 28 juin 2013  
  
**Chèques 748 029,65 \$ + Paiement par débit direct : 10 8820,23 \$  
= 856 849,88 \$**  
  
**Chèques numéros 8305 à 8468**
  - Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours  
  
**Valeur au cours du mois de juin 2013 : 1 019 704,00 \$  
Valeur pour l'année 2013 : 5 998 893,00 \$**
  - Dépôt des procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme du 6 juin 2013 et du 13 juin 2013
  - Rapports mensuels du Service de sécurité incendie pour le mois de mai 2013  
  
**15 interventions  
11 interventions (entraïdes)**
  - Dépôt des rapports d'embauche
  - Dépôt liste des taxes à recevoir pour les années 2011 et 2012
  - Dépôt du rapport financier de la Ville de Brownsburg-Chatham ainsi que le rapport du vérificateur, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012

### **GESTION ET ADMINISTRATION**

- G-1 Adoption du règlement de tarification numéro 195-01-2013, modifiant le règlement de tarification numéro 195-2012 ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2013, notamment pour ajuster les frais d'administration de 15% à 25% pour les services de sécurité incendie fournis à une autre municipalité
- G-2 Création d'une réserve foncière à des fins publiques du lot 4 236 027 du cadastre du Québec
- G-3 Offre d'achat visant le lot de rue 4 678 634 du cadastre du Québec

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- G-4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Compensation de base aux municipalités
- G-5 Fédération Québécoise des municipalités – Inscription 72<sup>e</sup> assises annuelles de FQM, les 26, 27 et 28 septembre 2013
- G-6 Radiation de taxes municipales, suite à la cession de la Société de Développement Économique Brownsburg-Chatham (2 546,93 \$) à la Ville de Brownsburg-Chatham
- G-7 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 157-04-2013 modifiant les règlements numéros 157-2010, 157-01-2010, 157-02-2011 et 157-03-2011 ayant pour objet la délégation d'autorisation de dépenses et abrogeant les règlements numéros 116-2006 et 116-01-2007 ainsi que tous les règlements antérieurs

### **COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES**

- RH-1 Embauche d'un chef des opérations – Service des travaux publics

### **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- U.1 Avis de motion : Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sera bonifié par l'ajout d'un volet Patrimoine et d'un volet Paysage qui sera déposé ultérieurement et visant à édicter un encadrement réglementaire
- U-2 Avis de motion : Projet de Règlement numéro 199-01-2013 amendant le Règlement de construction numéro 199-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, afin de modifier les dispositions relatives au champ d'application du Code de construction du Québec et d'y édicter de nouvelles dispositions
- U-3 Adoption du projet de Règlement numéro 199-01-2013 amendant le Règlement de construction numéro 199-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, afin de modifier les dispositions relatives au champ d'application du Code de construction du Québec et d'y édicter de nouvelles dispositions
- U-4 Avis de motion : Règlement numéro 197-01-2013 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, afin de permettre l'usage « Activités reliées à une carrière : La transformation, le concassage et le recyclage de matériaux granulaires tels que béton, asphalte, brique » sous Activités Extractives (RN2) dans la zone agricole A-121 et d'y édicter des dispositions réglementaires

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

- U-5 Adoption du projet de Règlement numéro 197-01-2013 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, afin de permettre l'usage « Activités reliées à une carrière : La transformation, le concassage et le recyclage de matériaux granulaires tels que béton, asphalte, brique » sous Activités Extractives (RN2) dans la zone agricole A-121 et d'y édicter des dispositions réglementaires
  
- U-6 Demande de dérogation mineure numéro DM-2013-011–301-303, rue Elmwood – Monsieur Samuel Deslongchamps
  
- U-7 Demande de dérogation mineure numéro DM-2013-012 – 336, rue McMaster – Madame Jennyfer Sarrazin
  
- U-8 Demande de dérogation mineure numéro DM-2013-013 – Lot vacant 5 030 004 du cadastre du Québec – Madame Marie-France Cardinal
  
- U-9 Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande de permis de construction numéro 2013-00145 – Lot numéro 4 677 427 en territoire rénové
  
- U-10 Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser un usage autre qu'agricole, soit l'exploitation d'une sablière dans l'objectif d'extraire et d'exporter le sable, sur la propriété située sur le lot 907 du cadastre du canton de Chatham, située sur la route du Nord (route 327)
  
- U-11 Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture soit pour l'exploitation d'une ébénisterie à même un bâtiment accessoire agricole existant sur la partie du lot 953 du cadastre du canton de Chatham, situé au 1222, route du nord (route 327)
  
- U-12 Renouvellement du mandat d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme : Monsieur Yvan Caron
  
- U-13 Acceptation d'une aide financière liée au « Programme toilette à faible débit » et politique d'encadrement

**TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures (hygiène du milieu)*)**

- T.P. 1 Autorisation à payer le décompte numéro 1 de « *Automation R.L. inc.* » pour les travaux de réfection des postes de pompage SP1e SP2
  
- T.P. 2 Autorisation de paiement – Honoraires professionnels – Surveillance des travaux – Réfection des stations de pompage 1

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- T.P.3 Autorisation de paiement – Honoraires professionnels – Plans et devis – Agrandissement de la réserve d'eau potable – Usine de filtration située au 300, rue Woodland
- T.P.4 Autorisation à payer le décompte numéro 1 - « *ABC RIVE-NORD Inc.* » pour les travaux d'infrastructure de chemin 2013
- T.P.5 Disposition et mise au rancart d'un véhicule en état de désuétude – GMC Sonoma 1996 – Autorisation
- T.P.6 Résultat de soumission par invitations – Pour l'achat, la livraison et la préparation de plus ou moins 3000 tonnes métriques d'abrasif pour l'hiver 2013-2014, au 541, rue Des Érables, Brownsburg-Chatham – Autorisation d'achat
- T.P.7 Autorisation de mandat pour honoraires professionnels pour une estimation préliminaire de travaux de réfection sur un tronçon de la rue Des Érables auprès de la firme « *CIMA+* »
- T.P.8 Autorisation de mandat pour honoraires professionnels pour une estimation préliminaire pour la pose d'une nouvelle conduite d'aqueduc sur la montée Staynerville est, à partir de la montée La Branche, jusqu'à la hauteur de la rue Tracy – 2,8 km auprès de la firme « *CIMA +* »

**10.** *Correspondance*

**11.** *Dossiers des membres du Conseil municipal*

**12.** *Varia*

**13.** *2<sup>ième</sup> période de questions*

**14.** *Levée de la séance*

13-07-217

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter deux (2) points à l'ordre du jour, à savoir :

- 12.1** Félicitations à madame Brigitte Bowen, responsable de la Bibliothèque municipale de Brownsburg-Chatham – Certification du Réseau Biblio des Laurentides ***BiblioQUALITÉ***
- 12.2** Félicitations à madame Jade Ouellette pour avoir remporté le concours de la relève agricole - Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ) 2013 – Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur la conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec la modification apportée.

Adoptée à l'unanimité

***PÉRIODE DE QUESTIONS***

19 h 01, la période des questions est ouverte.

*De 19 h 01 à 19 h 01, aucune question.*

***TIRAGE DE DIX (10) BARILS RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE***

Les gagnants sont :

Madame Simone Landry	Monsieur André Lavictoire
Madame Christiane Lalonde	Madame Mélanie Bédard
Madame Sonia Warnet	Monsieur Simon Juteau
Madame Brigitte Nolet	Monsieur Jonathan Massie
Madame Marlène Waefler	Monsieur Sylvain Bertrand

13-07-218

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2013 soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**13-07-219            ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2013**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 juin 2013 soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

**13-07-220            ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2013**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juin 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 juin 2013 soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

**13-07-221            ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES  
PAIEMENTS POUR LE MOIS DE JUIN 2013**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des chèques et des paiements au fonds d'administration pour le mois de juin 2013, au montant de : 856 849,88 \$

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER,  
MONSIEUR RENÉ TOUSIGNANT DES DOCUMENTS  
SUIVANTS :**

- Liste des comptes autorisés et payés en date du 28 juin 2013

**Chèques 748 029,65 \$ + Paiement par débit direct : 10 8820,23 \$  
= 856 849,88 \$**

**Chèques numéros 8305 à 8468**

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

**Valeur au cours du mois de juin 2013 : 1 019 704,00 \$  
Valeur pour l'année 2013 : 5 998 893,00 \$**

- Dépôt des procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme du 6 juin 2013 et du 13 juin 2013

- Rapports mensuels du Service de sécurité incendie pour le mois de mai 2013

**15 interventions  
11 interventions (entraïdes)**

- Dépôt des rapports d'embauche
- Dépôt liste des taxes à recevoir pour les années 2011 et 2012
- Dépôt du rapport financier de la Ville de Brownsburg-Chatham ainsi que le rapport du vérificateur, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012

**Dépôt et présentation des états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012**

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2012 sont déposés tels qu'annoncés dans l'avis publié selon la loi.

Monsieur Serge Raymond, trésorier de la Ville de Brownsburg-Chatham fait une présentation sommaire des états financiers consolidés de la Ville de Brownsburg-Chatham pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012.

***Période de questions***

Aucune question.



***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**GESTION ET ADMINISTRATION**

13-07-222

**ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 195-01-2013, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 195-2012 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2013, NOTAMMENT POUR AJUSTER LES FRAIS D'ADMINISTRATION À 25% POUR LES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE FOURNIS À UNE AUTRE MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le Conseil municipal doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 29 de l'article 244 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute municipalité locale peut fixer, pour un exercice financier, plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation, lesquelles catégories sont définies au paragraphe 30 de l'article 244 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir une nouvelle règle de tarification pour les frais administratifs pour les services de sécurité incendie fournis à une autre municipalité ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier partiellement le règlement numéro 195-2012;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Serge Riendeau, l'ors d'une séance ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 3 juin 2013;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'il est mentionné par le Maire, monsieur Georges Dinel, l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1**

Le présent règlement modifie l'article 13 du règlement numéro 195-2012 en le remplaçant par le suivant :

Des frais d'administration de 15% seront ajoutés sur chaque facture envoyée par la Ville de Brownsburg-Chatham, ce frais comprenant notamment les dépenses administratives reliées à ladite facturation.

Des frais administratifs de 25% seront appliqués à chaque facture de service de sécurité incendie fourni à une autre municipalité qui charge 25% à chaque facture de service de sécurité incendie à la Ville de Brownsburg-Chatham qui charge 25% de frais administratifs sur une facture envoyée à la Ville de Brownsburg-Chatham.

**ARTICLE 2: Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

---

Georges Dinel  
Maire

---

René Tousignant, Directeur et greffier

Avis de motion : 3 juin 2013  
Adopté : 2 juillet 2013  
Affiché :

Adoptée à l'unanimité

13-07-223

**CRÉATION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE À DES FINS PUBLIQUES DU LOT 4 236 027 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire et utilise à des fins publiques les lots 4 236 406 et 4 236 205 du Cadastre du Québec pour y avoir établi respectivement un garage municipal et des étangs aérés servant au traitement des eaux usées de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ces lots sont contigus au lot 4 236 027 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les lots 4 236 406 et 4 236 205 sont inclus dans la zone Cv-714 et que le lot 4 236 027 est inclus dans la zone I-805;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut procéder à l'acquisition d'immeubles à des fins publiques et de réserve foncière, pour lui permettre de planifier adéquatement le développement de certains secteurs de son territoire;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les Immeubles industriels municipaux* permet à la Ville de Brownsburg-Chatham d'acquérir à l'amiable ou par voie d'expropriation un immeuble à des fins industrielles;

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il y a lieu de prévoir l'imposition d'une réserve pour fins publiques, afin de permettre la planification des interventions de la Ville à l'égard du lot 4 236 027 du Cadastre du Québec, et ce, afin d'établir la possibilité d'acquisition et d'aménagement de cette propriété à des fins publiques, de réserve foncière et/ou industrielle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est autorisée à imposer une réserve pour fins publiques dans le but de lui permettre de planifier, de façon adéquate les démarches pour voir à une possible acquisition dudit immeuble aux fins précédemment mentionnées, et ce, en vertu des dispositions spécifiques de la *Loi sur l'expropriation*, de la *Loi sur les cités et villes* et de la *Loi sur les compétences municipales*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham impose une réserve pour fins publiques sur le lot 4 236 027 du Cadastre du Québec, étant la propriété de monsieur Terrance Morrow.

QUE cette réserve pour fins publiques est imposée à des fins municipales, plus particulièrement, afin de permettre la planification des interventions de la Ville quant à l'acquisition et l'aménagement de cette propriété à des fins publiques, de réserve foncière à des fins industrielles.

QUE la Ville autorise ses procureurs, de l'étude « Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés », à procéder à la signification d'un avis d'imposition de réserve pour les fins ci-haut mentionnées, à l'encontre de l'immeuble précédemment décrit, laquelle réserve sera imposée pour une période initiale de deux (2) ans, avec la possibilité de renouveler ladite réserve pour une période additionnelle de deux (2) ans advenant son expiration, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'expropriation*.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, à signer, le cas échéant, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

13-07-224

**OFFRE D'ACHAT VISANT LE LOT DE RUE 4 678 634 DU  
CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Stanislav Munda a déposé une offre d'achat à la Ville visant le lot rénové 4 678 634 du cadastre du Québec et ayant une superficie approximative de 38 994,35 pieds carrés, au montant de 1 000 \$; plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Munda vient d'acquérir la grande parcelle de terre située au bout de ce lot de rue et souhaiterait pouvoir aménager un chemin ou une rue conforme sur ce cadastre de rue;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par l'offre est un lot de rue appartenant à la Ville, dont le cadastre (lot 986-131 du cadastre du canton de Chatham) a été enregistré à Québec en 1964, ayant été obtenu gratuitement par la Ville;

CONSIDÉRANT QU'après analyse de l'offre, le Service de l'urbanisme ne voit aucun inconvénient à ce que ledit terrain, soit vendu au requérant et que celui-ci puisse par la suite être aménagé en tronçon de rue, et ce, en conformité avec le règlement de construction de rues et de fossés, et ce, à condition que ce lot demeure un cadastre de rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte l'offre de monsieur Stanislav Munda, au montant de 1000 \$, plus les taxes applicables et autorise le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, à signer pour et au nom de la Ville de Brownsburg-Chatham, tous les documents nécessaires, le cas échéant, afin de procéder à ladite vente de terrain.

QUE l'acquéreur devra payer les honoraires et frais légaux en rapport avec la préparation et l'exécution des présentes, y compris les frais d'enregistrement et le coût des copies.

Adoptée à l'unanimité

13-07-225

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU  
ROUTIER LOCAL – COMPENSATION DE BASE AUX  
MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE le *ministère des Transports du Québec* (MTQ) a versé une compensation de 194 3330 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe « A » identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de comptes, l'annexe « B » dûment complétée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le trésorier, monsieur Serge Raymond, ainsi que de ses recommandations

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham informe le *ministère des Transports du Québec* (MTQ) de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

Adoptée à l'unanimité

13-07-226

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL 2012, LES 26, 27, 28 SEPTEMBRE 2013**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham est membre de la Fédération québécoise des Municipalités (F.Q.M.);

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel 2013 se tiendra les 26, 27 et 28 septembre 2013, à Québec ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville que les membres du Conseil municipal participent au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (F.Q.M.) afin de maintenir à jour l'information et les connaissances des diverses normes, lois, jurisprudences et cetera; et d'avoir l'occasion d'échanger avec différents intervenants du monde municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'inscription de quatre (4) membres du Conseil municipal au congrès annuel 2013 de la Fédération québécoise des municipalités (F.Q.M.) qui se tiendra les 26, 27 et 28 septembre 2013, à Québec.

QUE le trésorier soit et est autorisé à payer les frais d'inscription au montant de \$ 620 \$, plus les taxes applicables, par participant, et ce, pour quatre (4) participants.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement ainsi que les autres dépenses connexes, sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

13-07-227

**RADIATION DE TAXES MUNICIPALES SUITE À LA  
CESSION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE BROWNSBURG-CHATHAM (SDEBC)  
(2 546,93 \$) À LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM**

CONSIDÉRANT QUE la Société de Développement Économique Brownsburg-Chatham (SDEBC) a cédé les immeubles désignés 4 236 060, 4 236 104, 4 423 877 du Cadastre du Québec selon l'acte de cession devant M<sup>e</sup> Francine Nault, notaire à Lachute, Québec, Canada;

CONSIDÉRANT QUE la cession est faite en considération de la somme de zéro dollar (0,00 \$);

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 2 dudit acte notarié, il est mentionné que le cessionnaire (La Ville de Brownsburg-Chatham) s'oblige à payer tous les impôts fonciers échus et à échoir et aussi payer, à compter de la même date, tous les versements en capital et intérêts à échoir sur toutes les taxes spéciales imposées avant ce jour dont le paiement est réparti sur plusieurs années, le cas échéant;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des finances et de la taxation à l'effet de procéder, à la radiation desdits montants de taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la radiation des taxes foncières pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 24 mars 2013, pour les matricules suivants, à savoir :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

<b>Matricule</b>	<b>Capital</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Total</b>
3254-33-6452	1 054,42 \$	68,75 \$	1 123,17 \$
3459-35-6990	674,75 \$	39,97 \$	714,72 \$
3459-54-5273	668,56 \$	40,48 \$	709,04 \$
<b>Total</b>	<b>2 397,73 \$</b>	<b>149.20 \$</b>	<b>2 546.93 \$</b>

Adoptée à l'unanimité

**MOTION**

**UN AVIS DE MOTION EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD BOYER QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 157-04-2013 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 157-2010, 157-01-2010, 157-02-2011 ET 157-03-2011 AYANT POUR OBJET LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 116-2006 ET 116-01-2007 AINSI QUE TOUS LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS**

**COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES**

**13-07-228**

**EMBAUCHE D'UN CHEF DES OPÉRATIONS – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi publique émise pour un poste de chef des opérations – Service des travaux publics à la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de sélection, formé de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics, monsieur Richard Boyer, conseiller municipal et monsieur René Tousignant, Directeur général et greffier ont évalué les candidats reçus en entrevue;

CONSIDÉRANT QUE monsieur René Tousignant, Directeur général et greffier, a été mandaté par le Comité de sélection pour déposer une recommandation d'embauche pour la séance ordinaire du 2 juillet 2013;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de monsieur René Tousignant, Directeur général et greffier, quant au candidat choisi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE les conditions générales d'embauche du candidat pour le poste de chef aux opérations soient telles que définies dans la « *Politique des conditions de travail des cadres municipaux* » sauf pour la durée de la période des vacances 2014 fixée à, 15 jours ouvrables;

QUE le salaire annuel 2013, soit fixé à soixante-trois mille dollars (63 000 \$) et à soixante-cinq mille dollars (65 000 \$) pour l'année 2014;

QUE la mise en force du régime de retraite et des assurances collectives soit appliquée dès son entrée en fonction prévue, le 3 juillet 2013.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, embauche monsieur Michel Vendette, à titre de chef des opérations au Service des travaux publics, à compter du 3 juillet 2013 aux termes et conditions préalablement énoncés;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite la bienvenue, à monsieur Michel Vendette.

Adoptée à l'unanimité

### **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

#### **MOTION**

**UN AVIS DE MOTION EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE RIENDEAU QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) SERA BONIFIÉ PAR L'AJOUT D'UN VOLET PATRIMOINE ET D'UN VOLET PAYSAGE QUI SERA DÉPOSÉ ULTÉRIEUREMENT ET VISANT À ÉDICTER UN ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE**

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sera bonifié par l'ajout d'un Volet Patrimoine qui sera déposé ultérieurement et visera à encadrer :

- **Les habitations ouvrières des rues Woodland et Greenwood du secteur Brownsburg;**
- **L'agglomération de Cushing, route des Outaouais -** regroupant, entre autres, les maisons de pierre rappelant les origines anglo-saxonnes de la première communauté résidante du début du XIXe siècle, à savoir entre autres l'ancienne église Saint-Gilles (562, route des Outaouais), la maison James Brock Cushing (570), le magasin général (582), la maison de brique brune construite par Lemuel Cushing et Catherine Hutchins (589), la maison de pierre de couleur brunâtre d'esprit français (597), l'ancien hôtel Ottawa half way home (634), le site de l'église néogothique Saint-Mungo (661), le second presbytère de l'église Saint-Mungo (686) jusqu'à l'ancienne école du secteur de Cushing (694);



***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

- **L'agglomération de Greece's Point – route des Outaouais** – regroupant, entre autres, les maisons de pierre de colonisation suivantes : la maison Bowron (818), le 838 et le 854.

De plus, le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sera également bonifié par l'ajout d'un Volet Paysage qui visera à encadrer, notamment :

- Les résidences en milieu montagneux;
- Le paysage bâti, paysager et agricole de la route 344 et certaines percées visuelles;
- Le paysage agricole de la montée Staynerville.

**MOTION**

**UN AVIS DE MOTION EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS QUEVILLON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 199-01-2013 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 199-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU CHAMP D'APPLICATION DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC ET D'Y ÉDICTER DE NOUVELLES DISPOSITIONS**

13-07-229

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 199-01-2013 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 199-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU CHAMP D'APPLICATION DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC ET D'Y ÉDICTER DE NOUVELLES DISPOSITIONS**

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé lors de la séance spéciale du Conseil municipal le 2 juillet 2013;

ATTENDU QU'un processus d'amendement à la réglementation de construction est initié afin de modifier le champ d'application du Code de construction du Québec et d'y édicter de nouvelles dispositions;

ATTENDU QUE cette modification permettra, entre autres, à abroger les parties, sections et sous-sections du Code de construction du Québec et à les remplacer;

ATTENDU QUE cette nouvelle disposition réglementaire s'appliquera sur tout le territoire et dans toutes les zones de la ville de Brownsburg-Chatham;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

# *Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

## **LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1**

Le Règlement de construction numéro 199-2013, est modifié en abrogeant l'article 2.1.1 et en le remplaçant par ce qui suit :

#### **« 2.1.1 Champ d'application du Code de construction du Québec**

Les parties, sections, sous-sections et articles suivants du Code de construction du Québec (Chapitre 1, Bâtiment et Code national du bâtiment – Canada 2005 (modifié) s'appliquent aux bâtiments exemptés de l'application de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c-B1-1) :

- 1- Les parties 1 et 2;
- 2- Les sous-sections 3.1.1 de la partie 3;
- 3- Les sections 9.1, 9.2, 9.5, 9.6, 9.7, 9.8, 9.9, 9.10, 9.11 et 9.12 de la partie 9

De plus, la section 3.8 du Code de construction du Québec – Chapitre 1, Bâtiment et Code national du bâtiment – Canada 2005 (modifié) s'applique, en tenant compte des adaptations nécessaires, à la construction, la rénovation, l'agrandissement ou la transformation d'un bâtiment principal abritant un usage récréotouristique ».

### **ARTICLE 2**

Le Règlement de construction numéro 199-2013, est modifié en ajoutant l'article 2.1.1.1 à la suite de l'article 2.1.1 en y ajoutant ce suit :

#### **« 2.1.1.1 – Modification à la division B du Volume 1**

Le Code est modifié à la division B du Volume 1 de la façon suivante :

1. Les points 3 et 4 de l'article 3.1.10.2 « Degré de résistance au feu » se lisent comme suit :
  - 3) Le degré de résistance au feu exigé pour les murs coupe-feu, sauf dans le cas des dispositifs d'obturation, doit être assuré par de la maçonnerie ou du béton
  - 4) Supprimé
2. Les points 1 et 2 de l'article 9.7.1.2 « Surface vitrée minimale » se lisent comme suit :
  - 1) Sous réserve de l'article 9.7.1.3, la surface vitrée minimale des fenêtres des pièces d'une habitation ou des pièces où l'on dort doit être conforme aux valeurs indiquées au tableau 9.7.1.2 ;
  - 2) La surface vitrée dégagée d'une porte ou d'un lanterneau correspond à la surface équivalente d'une fenêtre;

**Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham**

Tableau 9.7.1.2 Surface vitrée minimale Faisant partie intégrante du paragraphe 9.7.1.2.1		
Emplacement	Surface vitrée dégagée	
	Sans éclairage électrique	Avec éclairage électrique
Buanderie, salle de jeu en sous-sol, sous-sol non aménagé	4 % de la surface desservie	Fenêtre non obligatoire
Chambres et autres pièces aménagées non mentionnées	5 % de la surface desservie <sup>(1)</sup>	5 % de la surface desservie <sup>(1)</sup>
Cuisine, coin cuisine	10 % de la surface desservie	Fenêtre non obligatoire
Salle de séjour, salle à manger	10 % de la surface desservie	Fenêtre non obligatoire
Toilettes	0,37 m <sup>2</sup>	Fenêtre non obligatoire

.(1) Voir l'article 9.7.1.3

3. Le point 2, paragraphe a) de l'article 9.7.1.5 « Hauteur des appuis de fenêtre au-dessus des planchers ou du sol » (Voir annexe A) se lit comme suit :

2) a) l'appui de la fenêtre est situé à au moins 450 mm au-dessus du plancher fini du côté intérieur de la pièce»

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Georges Diné  
Maire

---

Monsieur René Tousignant, MAP  
Directeur général et greffier

Avis de motion :  
Adoption du projet :  
Adoption du 2<sup>e</sup> projet :  
Approbation de la MRC :  
Entrée en vigueur :

Le 2 juillet 2013  
Le 2 juillet 2013

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**MOTION**

**UN AVIS DE MOTION EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE RIENDEAU QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-01-2013 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE « ACTIVITÉS RELIÉES À UNE CARRIÈRE : LA TRANSFORMATION, LE CONCASSAGE ET LE RECYCLAGE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES TELS QUE BÉTON, ASPHALTE, BRIQUE » SOUS ACTIVITÉS EXTRACTIVES (RN2) DANS LA ZONE AGRICOLE A-121 ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES**

**13-07-230**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-01-2013 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE « ACTIVITÉS RELIÉES À UNE CARRIÈRE : LA TRANSFORMATION, LE CONCASSAGE ET LE RECYCLAGE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES TELS QUE BÉTON, ASPHALTE, BRIQUE » SOUS ACTIVITÉS EXTRACTIVES (RN2) DANS LA ZONE AGRICOLE A-121 ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES**

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance du 2 juillet 2013;

ATTENDU QU'une démarche d'amendement est initiée afin de permettre l'usage « Activités reliées à une carrière : La transformation, le concassage et le recyclage de matériaux granulaires tels que béton, asphalte et brique » qui s'inscrit sous la catégorie d'usage Activités extractives (RN2) dans la zone agricole A-121;

ATTENDU QUE cette activité est accessoire à l'exploitation d'une carrière existante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, est modifié à son chapitre 2, section 2.2.7, en ajoutant sous Activités extractives (RN2) un usage identifié comme «RN204» à la suite de l'usage identifié comme «RN203» et qui se lira comme suit :

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

### 2. Activités extractives (RN2) :

«RN204 : Activités reliées à une carrière : La transformation, le concassage et le recyclage de matériaux granulaires tels que béton, asphalte et brique».

### **ARTICLE 2**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son chapitre 2 section 2.1.2, pour la zone A-121, en ajoutant sous Usages spécifiquement autorisées au point (5) le libellé suivant : «RN204 (Uniquement activités reliées à une carrière : La transformation, le concassage et le recyclage des matériaux granulaires tel que béton, asphalte et brique» sous l'usage Activités extractives (RN2), le tout tel que montré à l'annexe «1», jointe à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrite au long.

### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Georges Diné  
Maire

---

Monsieur René Tousignant, MAP  
Directeur général et greffier

Avis de motion :  
Adoption du projet :  
Adoption du 2<sup>e</sup> projet :  
Approbation de la MRC :  
Entrée en vigueur :

Le 2 juillet 2013  
Le 2 juillet 2013

Adoptée à l'unanimité

13-07-231

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2013-011– 301-303, RUE ELMWOOD – MONSIEUR SAMUEL DESLONGCHAMPS**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2013-011 présentée par monsieur Samuel Deslongchamps pour la propriété située au 301-303, rue Elmwood, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser :

- Deux (2) entrées charretières pour une habitation à deux (2) logements dans le périmètre d'urbanisation au lieu d'une;
- Que l'espace entre les deux (2) entrées charretières sur un même terrain sera de 2,59 mètres au lieu de 5,00 mètres.

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE le document suivant est déposé au soutien de cette demande:

- Croquis illustrant la propriété, la résidence et les deux entrées charretières;
- Photographies de la propriété.

ATTENDU QUE la forme des espaces de stationnement requis pour les 2 logements est grandement influencée par une borne-fontaine et un arbre mature se trouvant tous deux en cour avant de la propriété;

ATTENDU QUE les espaces de stationnement aménagés permettent de conserver l'arbre mature et s'intègrent bien à la propriété résidentielle située dans le périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE les deux (2) entrées charretières répondent bien aux besoins des résidants;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2013-011 – 301-303, rue Elmwood, présentée par monsieur Samuel Deslongchamps;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2013-011 présentée par monsieur Samuel Deslongchamps, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement à la propriété située au 301-303, rue Elmwood, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser :

- Deux (2) entrées charretières pour une habitation à deux (2) logements dans le périmètre d'urbanisation au lieu de une;
- Que l'espace entre les deux (2) entrées charretières sur un même terrain sera de 2,59 mètres au lieu de 5,00 mètres.

Le tout tel que prescrit à la réglementation ».

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

13-07-232

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2013-012 – 336, RUE MCMASTER – MADAME JENNYFER SARRAZIN**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2013-012 présentée par madame Jennyfer Sarrazin pour la propriété située au 336, rue McMaster, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser qu'un garage attenant à la résidence soit implanté à 1,50 mètre de la ligne latérale de propriété au lieu de 2,00 mètres et aura une marge de recul avant de 7,00 mètres au lieu de 7,50 mètres. Le tout tel que prescrit à la réglementation;

ATTENDU QUE le document suivant est déposé au soutien de cette demande:

- Plan d'implantation montrant la localisation de la résidence existante et le garage attenant projeté.

ATTENDU QUE cette requête vise à permettre que le garage attenant projeté puisse avoir une largeur aura une largeur 4,27 mètres (14 pieds);

ATTENDU QUE le garage attenant sera légèrement en recul de la résidence de manière à respecter une marge avant minimale de 7,00 mètres;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2013-012 – 336, rue McMaster, présentée par madame Jennyfer Sarrazin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2013-012 présentée par madame Jennyfer Sarrazin, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement à la propriété située au 336, McMaster, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser qu'un garage attenant à la résidence soit implanté à 1,50 mètre de la ligne latérale de propriété au lieu de 2,00 mètres et aura une marge de recul avant de 7,00 mètres au lieu de 7,50 mètres. Le tout tel que prescrit à la réglementation;

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

13-07-233

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2013-013 – LOT VACANT 5 030 004 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MADAME MARIE-FRANCE CARDINAL**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2013-013 présentée par madame Marie-France Cardinal pour le lot vacant 5 030 004 du cadastre du Québec, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser une habitation unifamiliale qui aura une pente de toit à un versant de 3/12 au lieu que la pente minimale des versants d'un toit soit de 6/12.

ATTENDU QUE le document suivant est déposé au soutien de cette demande:

- Plan de construction de la résidence projetée.

ATTENDU QUE la résidence projetée sera implantée sur un lot boisé situé dans la zone villégiature V-423;

ATTENDU QUE l'architecture du bâtiment s'intégrera bien dans un milieu de villégiature;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2013-013 – Lot vacant 5 030 004 du cadastre du Québec, présentée par madame Marie-France Cardinal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2013-013 présentée par madame Marie-France Cardinal, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 197-2013 relativement au lot vacant 5 030 004 du cadastre du Québec, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser une habitation unifamiliale qui aura une pente de toit à un versant de 3/12 au lieu que la pente minimale des versants d'un toit soit de 6/12 ».

Adoptée à l'unanimité



***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

13-07-234

**CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-00145 – LOT NUMÉRO 4 677 427 EN TERRITOIRE RÉNOVÉ**

ATTENDU QUE monsieur Ronald Giroux a déposé une demande de permis de construction numéro 2013-00145 visant la propriété du 154, chemin Dalesville sud et destinée à la construction d'un garage détaché;

ATTENDU QUE le terrain était formé de deux parties du lot 941 et d'une partie du lot 942. Initialement le terrain d'accueil de la résidence était composé de la partie du lot 941 et de la partie du lot 942. Une nouvelle partie du lot 941 a été jointe à la propriété en 2005 et que, suite à la rénovation cadastrale, il porte maintenant le numéro de lot 4 677 427 du cadastre du Québec, plan joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE, selon les termes de la section 3 du Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, une des conditions préalables à l'émission d'un permis de construction est le paiement de la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux lorsque le terrain, pour lequel un permis de construction est émis, n'était pas un lot distinct avant la rénovation cadastrale;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou de verser une somme de 10% de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour la superficie assujettie à la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux du lot 4 677 427 du cadastre du Québec. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 878,99 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section «Description des travaux» de la demande de permis de construction visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

13-07-235

**DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN D'AUTORISER UN USAGE AUTRE QU'AGRICOLE, SOIT L'EXPLOITATION D'UNE SABLIERE DANS L'OBJECTIF D'EXTRAIRE ET D'EXPORTER LE SABLE, SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LE LOT 907 DU CADASTRE DU CANTON DE CHATHAM, SITUÉE SUR LA ROUTE DU NORD (ROUTE 327)**

CONSIDÉRANT la demande déposée par monsieur Claude Baril pour et au nom de l'entreprise 9045-3499 Québec inc à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser un usage autre qu'agricole, soit pour l'exploitation d'une sablière dans l'objectif d'extraire et d'exporter le sable sur la propriété située sur le lot 907 du cadastre du canton de Chatham, située sur la route du Nord (route 327);

CONSIDÉRANT QUE la requête vise à permettre aux demandeurs de reprendre les activités d'exploitation de la sablière ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'exploitation est pour une durée de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE la superficie existante de la sablière est de 2,34 hectares mais que la demande vise plutôt une superficie d'exploitation de 2,26 hectares;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a procédé à la demande de changement de zonage numéro 058-09-2009 visant à créer la zone Ag-126-1 et afin d'y permettre l'usage sablière. Ce règlement est entré en vigueur le 17 mars 2011; Voir Annexe 1 à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'à la fin du délai accordé par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), le propriétaire s'engage à réaménager la sablière en milieu naturel forestier;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone agricole Af-210;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) étant donné la localisation dans la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT QUE le dossier sera soumis au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE le présent appui sera signifié également à la Commission de protection du territoire agricole du Québec conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE malgré l'acceptation par résolution du projet, le propriétaire devra fournir tous les documents exigés par la réglementation, notamment

- Une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et du Règlement sur les carrières et sablières, et
- Un plan présentant les mesures envisagées de restauration du sol et de réaménagement du site après utilisation. Ces mesures doivent comprendre les méthodes envisagées dans le but de favoriser le reboisement du site;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser un usage autre qu'agricole, soit l'exploitation d'une sablière dans l'objectif d'extraire et d'exporter le sable, sur la propriété située sur le lot 907 du cadastre du canton de Chatham, située sur la route du Nord (route 327).

Adopté à l'unanimité

13-07-236

**DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN DE PERMETTRE L'UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE SOIT POUR L'EXPLOITATION D'UNE ÉBÉNISTERIE À MÊME UN BÂTIMENT ACCESSOIRE AGRICOLE EXISTANT SUR LA PARTIE DU LOT 953 DU CADASTRE DU CANTON DE CHATHAM, SITUÉ AU 1222, ROUTE DU NORD (ROUTE 327)**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation déposée par monsieur Jonathan Doyle auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture soit pour l'exploitation d'une ébénisterie à même un bâtiment accessoire existant sur la partie du lot numéro 953 du cadastre du canton de Chatham, situé au 1222, route du Nord (route 327);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jonathan Doyle loue la propriété de madame Margaret Isabel Dixon Vokey à des fins résidentielles et qu'il souhaite y exploiter une entreprise d'ébénisterie;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE l'usage sera exploité dans un bâtiment accessoire et ce, tel que prescrit à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE l'atelier d'ébénisterie occupera un garage détaché existant sur la propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'usage d'entreprise artisanale léger est autorisé dans cette zone sous certaines restrictions,

CONSIDÉRANT QU'aucune vente ne sera faite sur les lieux et qu'aucun employé supplémentaire n'y travaille ce qui n'augmentera pas la circulation sur les lieux;

CONSIDÉRANT QUE le dossier sera soumis au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE le présent appui sera signifié également à la Commission de protection du territoire agricole du Québec conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'acceptation par résolution du projet, le propriétaire devra fournir les documents exigés par la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture soit pour l'exploitation d'une ébénisterie à même un bâtiment accessoire agricole existant sur la partie du lot 953 du cadastre du canton de Chatham, situé au 1222, route du Nord (route 327)

Adoptée à l'unanimité

13-07-237

**RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE DU  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME : MONSIEUR  
YVAN CARON**

ATTENDU l'adoption du Règlement numéro 173-2011 constituant un nouveau Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et abrogeant les règlements numéro 042-2002 et le règlement numéro 067-2003 lequel est entré en vigueur le 24 février 2011;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE le mandat de monsieur Yvan Caron, comme membre du comité, sera à échéance en juillet prochain et que celui-ci a manifesté son intérêt à demeurer au sein du comité et ainsi à poursuivre son implication;

ATTENDU QU'il a lieu de renouveler le mandat du membre pour une période de deux (2) années et ce, tel que prescrit au règlement.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande que le mandat du membre suivant soit ainsi renouvelé :

Monsieur Yvan Caron : pour un mandat de deux(2) ans».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte que le mandat du membre monsieur Yvan Caron soit renouvelé pour un mandat de deux (2) ans.

Adoptée à l'unanimité

13-07-238

**ACCEPTATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE LIÉE AU  
« PROGRAMME TOILETTE À FAIBLE DÉBIT » ET  
POLITIQUE D'ENCADREMENT**

ATTENDU QUE la Ville Brownsburg-Chatham, dans une préoccupation de réduction de l'utilisation de l'eau potable, désire mettre en place un «Programme toilette à faible débit» visant à promouvoir le remplacement d'une toilette à débit régulier (13 à 20 litres) par une toilette faible débit (6 litres) pour les bâtiments résidentiels;

ATTENDU QUE la mise en œuvre d'un tel programme est assortie d'une aide financière qui sera accordée au propriétaire;

ATTENDU QUE l'aide financière liée au Programme vise à ce qu'une remise de 50 % de la facture totale jusqu'à concurrence de 50 \$ soit accordée pour le remplacement d'une toilette à débit régulier par une toilette à faible débit;

ATTENDU QU'une remise sera possible par propriétaire, par année, par adresse civique;

ATTENDU QUE l'aide financière attribuée au «Programme toilette faible débit» sera de 1 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise qu'un montant de 1 500 \$ soit attribué pour le «Programme toilette à faible débit» en aide financière pour le remplacement des toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit pour les bâtiments résidentiels.

Adoptée à l'unanimité

**TRAVAUX PUBLICS (ÉQUIPEMENTS ET  
INFRASTRUCTURES (HYGIÈNE DU MILIEU))**

13-07-239

**AUTORISATION À PAYER LE DÉCOMPTE NUMÉRO 1  
DE «AUTOMATION R.L. INC.» POUR LES TRAVAUX DE  
RÉFECTION DES POSTES DE POMPAGE SP1 ET SP2**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12-06-193 accordant le contrat pour effectuer des travaux de réfection des postes de pompage SP1 et SP2, à la firme «AUTOMATION R.L. inc.» ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du certificat de paiement #1 de la firme «Beaudoin, Hurens Inc.» ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement du décompte #1 de «Automation R.L. Inc.» , au montant de 105 340,10 \$, incluant toutes les taxes applicables;

QUE le montant de cette dépense est payé conformément à la résolution numéro 12-06-193, et ce, à même le règlement d'emprunt numéro 189-2012, décrétant une dépense et un emprunt au montant de 2 767 394,00 \$, aux réseaux d'aqueduc et d'égout, l'installation de borne sèche, l'agrandissement et la mise aux normes de la capacité du réservoir d'eau potable, la mise aux normes des stations de pompage 1 et 2 ainsi que la réfection d'un barrage servant à la prise d'eau potable de la Ville, remplaçant et abrogeant les Règlements 179-2011 et 179-01-2011.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

13-07-240

**AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES  
PROFESSIONNELS – SURVEILLANCE DES TRAVAUX –  
RÉFECTION DES STATIONS DE POMPAGE 1 ET 2**

CONSIDÉRANT les mandats donnés à la firme « *Leroux, Beaudoin, Hurens et associés* », maintenant nommée « *Beaudoin, Hurens inc.* », depuis les deux dernières années relativement à la mise aux normes de notre réseau d'aqueduc et d'égout sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT l'état avancé de désuétude des deux (2) stations de pompes qui collectent les eaux usées du secteur de Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT les travaux débutés de puis juin 2013, uniquement, puisque certaines procédures, tel que la permission de voirie autorisant les travaux furent plus longues qu'espérées;

CONSIDÉRANT la note d'honoraires professionnels reçue au montant de 2 759,40 \$, incluant les taxes applicables, de la firme d'ingénieur « *Beaudoin, Hurens inc* », représentant 20 % des travaux totaux;

CONSIDÉRANT que le présent projet est financé, à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013 (TECQ) et par le biais du Règlement d'emprunt numéro 189-2012;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement des honoraires professionnels représentant le début de surveillance du chantier pour le projet de réfection des stations de pompage 1 et 2, selon la note d'honoraires, au montant de 2 759,40 \$, incluant toutes les taxes applicables, auprès de la firme « *Beaudoin, Hurens inc.* ».

Adoptée à l'unanimité

13-07-241

**AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES  
PROFESSIONNELS – PLANS ET DEVIS –  
AGRANDISSEMENT DE LA RÉSERVE D'EAU POTABLE  
– USINE DE FILTRATION SITUÉE AU 300, RUE  
WOODLAND**

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme « *Cima +* », sous la résolution numéro 13-03-87, suivant un processus d'appel d'offres public pour des honoraires professionnels afin de démarrer le projet d'agrandissement des réserves d'eau potable de l'usine de filtration existante, située au 300, rue Woodland;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT les différentes démarches liées à l'implantation d'une nouvelle réserve d'eau potable, notamment les exigences à obtenir un certificat d'autorisation pour lesdits travaux auprès du *ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs*;

CONSIDÉRANT la note d'honoraires professionnels reçue au montant de 29 146,16 \$, incluant toutes les taxes applicables, de la firme d'ingénieur « *Cima +* », représentant 50 % des travaux totaux;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet est financé, à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013 (TECQ) et par le biais du Règlement d'emprunt numéro 189-2012;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement des honoraires professionnels pour le projet d'agrandissement de la réserve d'eau potable, à l'usine de filtration, selon la note d'honoraires, au montant de 29 146,16 \$, incluant toutes les taxes applicables, auprès de la firme « *Cima +* ».

Adoptée à l'unanimité

13-07-242

### **AUTORISATION À PAYER LE DÉCOMPTE NUMÉRO 1 - « *ABC RIVE-NORD INC.* » POUR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE DE CHEMIN 2013**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 13-04-128 accordant le contrat pour les travaux d'infrastructure de chemin 2013, à l'entreprise « *ABC Rive-Nord Inc.* » ;

CONSIDÉRANT la recommandation après analyse du certificat de paiement progressif numéro 1 – de la firme « *Cima +* » pour les travaux d'infrastructure de chemin 2013;

CONSIDÉRANT QUE le présent décompte est le premier et prend en considération les travaux effectués jusqu'au 7 juin 2013, au montant de 426 610,00 \$, avant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :



***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement du décompte progressif numéro 1 - de « *ABC Rive-Nord Inc.* », au montant de 441 445,36 \$, incluant toutes les taxes applicables et une retenue de dix (10%) pour cent, pour les travaux d'infrastructure de chemin 2013, et ce, payable à même le Règlement d'emprunt numéro 194-2012;

QUE le montant de cette dépense est payé conformément à la résolution numéro 13-04-128.

Adoptée à l'unanimité

13-07-243

**DISPOSITION ET MISE AU RANCART D'UN VÉHICULE EN ÉTAT DE DÉSUÉTUDE – GMC SONOMA 1996 – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT les divers changements et mouvements de véhicules légers au sein des divers services de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule de type GMC Sonoma 1996 au Service du Camping/Marina depuis quelques années, a été remplacé par le Toyota Tacoma 2008, provenant du Service des incendies;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule GMC Sonoma nécessite plusieurs réparations au niveau de la carrosserie et de la mécanique pour le considérer en état;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre au rancart ledit véhicule et de le vendre pour la ferraille, afin d'éviter toutes problématiques de recours possibles;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la mise au rancart et la vente à la ferraille du véhicule GMC Sonoma 1996.

Adoptée à l'unanimité

13-07-244

**RÉSULTAT DE SOUMISSION PAR INVITATIONS – POUR L'ACHAT, LA LIVRAISON ET LA PRÉPARATION DE PLUS OU MOINS 3000 TONNES MÉTRIQUES D'ABRASIF POUR L'HIVER 2013-2014, AU 541, RUE DES ÉRABLES, BROWNSBURG-CHATHAM – AUTORISATION D'ACHAT**

CONSIDÉRANT un processus de soumissions par invitation effectué;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE huit (7) entreprises spécialisées dans le domaine ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont répondu et se sont avérées conformes;

CONSIDÉRANT les résultats de la soumission par invitations, à savoir :

« *Émile Foucault Exc. Inc.* » :  
31 043,25 \$ taxes incluses

« *Don Heatlie* » :  
33 492,22 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne la plus basse soumission conforme pour l'achat, la livraison et la préparation de plus ou moins 3000 tonnes métriques d'abrasif d'hiver, soit « *Émile Foucault Exc. Inc.* », pour un montant de 31 043,25 \$, incluant toutes les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

13-07-245

**AUTORISATION DE MANDAT POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR UNE ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DE TRAVAUX DE RÉFECTION POUR UN TRONÇON DE LA RUE DES ÉRABLES AUPRÈS DU CIMA+**

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux d'infrastructures de chemins 2013 actuellement en cours;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de planifier les détails pour les travaux "Phase II" afin d'être en mesure d'effectuer les démarches administratives pour permettre une réalisation dans les prochains mois;

CONSIDÉRANT QU'un tronçon est de plus en plus emprunté par les usagers de la route par la nouvelle sortie, numéro 252, sur l'Autoroute 50, afin d'accéder au périmètre urbain du secteur « Brownsburg »;

CONSIDÉRANT QUE sur une longueur d'environ 1,1 km, la rue Des Érables, à partir de la rue Principale, jusqu'à la rue Lafleur, est endommagée;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE s'il y a lieu de refaire le pavage, il y aurait avantage à corriger le tronçon de conduite pluviale manquant entre la rue ICI et Lafleur, de réévaluer l'existence de trottoirs sur les deux rives de la rue et d'améliorer l'état des infrastructures souterraines existantes;

CONSIDÉRANT QUE cette énumération de travaux nécessite une évaluation officielle des coûts;

CONSIDÉRANT l'offre de service obtenue de la firme d'ingénieurs « *Cima +* », pour un montant de 3500,00 \$ plus toutes les taxes applicables pour des honoraires professionnels afin de produire une estimation préliminaire des coûts;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le mandat d'honoraires professionnels auprès de la firme « *Cima +* », pour un montant de 4 024,30 \$, incluant toutes les taxes municipales applicables, afin de produire une estimation préliminaire pour des travaux de réhabilitation d'un tronçon d'environ 1,1 km sur la rue Des Érables.

Adoptée à l'unanimité

13-07-246

**AUTORISATION DE MANDAT POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR UNE ESTIMATION PRÉLIMINAIRE POUR LA POSE D'UNE NOUVELLE CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA MONTÉE STAYNERVILLE EST À PARTIR DE LA MONTÉE LA BRANCHE, JUSQU'À LA HAUTEUR DE LA RUE TRACY – 2,8 KM AUPRÈS DE «*CIMA +*»**

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux d'infrastructures de chemins 2013 actuellement en cours;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de planifier les détails pour les travaux "Phase II" afin d'être en mesure d'effectuer les démarches administratives pour permettre une réalisation dans les prochains mois;

CONSIDÉRANT les préparatifs d'un nouveau développement en devenir dans le secteur de Saint-Philippe Est, appelé Développement Cadieux;

CONSIDÉRANT QUE le secteur de Saint-Philippe Est est actuellement desservi en eau potable par la Ville de Lachute;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham aimeraient évaluer la possibilité d'alimenter de nouveau développement à même l'usine de filtration de Brownsburg, en implantant une conduite d'amenée par la montée Staynerville Est, à partir de la montée La Branche jusqu'à la conduite existante à la hauteur de la rue Tracy;

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs éléments qui devront aussi être validés :

- Protection incendie
- Délai du processus complet;
- Coût d'implantation d'une nouvelle conduite de plus ou moins 2,8 km;
- Demande d'autorisation auprès des divers ministères
- Pression statique et dynamique à être maintenues;
- Nécessité d'implantation d'un poste de surpression ou de surchloration;
- Servitudes de passage; et
- Toutes autres informations à découvrir sur le terrain

CONSIDÉRANT QUE cette énumération de travaux nécessite une évaluation officielle des coûts;

CONSIDÉRANT l'offre de service obtenue de la firme d'ingénieurs « *Cima +* », pour un montant de 4500,00 \$, plus toutes les taxes applicables pour des honoraires professionnels afin de produire une estimation préliminaire des coûts, afin d'évaluer financièrement la viabilité du projet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le mandat d'honoraires professionnels auprès de la firme « *Cima +* », pour un montant de 5 174,10 \$, incluant toutes les taxes applicables, afin de produire une estimation préliminaire pour des travaux de pose d'une conduite d'aqueduc par la montée Staynerville Est sur une longueur d'environ 2,8 km.

Adoptée à l'unanimité

***INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL***

-----

***VARIA***

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

13-07-247

**FÉLICITATIONS À MADAME BRIGITTE BOWEN,  
RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE  
DE BROWNSBURG-CHATHAM – CERTIFICATION DU  
RÉSEAU BIBLIO DES LAURENTIDES *BIBLIO*qualité**

CONSIDÉRANT QU'en date du 11 juin 2013, le Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides par le biais du Réseau Biblio des Laurentides décernait, à la Ville de Brownsburg-Chatham un certificat de mérite pour ses efforts d'investissement dans sa bibliothèque ;

CONSIDÉRANT QUE ledit prix de distinction vise à reconnaître, sur une base objective et durable, les efforts d'investissement en matière de bibliothèque publique de chaque municipalité membre d'un Réseau Biblio participant;

CONSIDÉRANT QUE madame Brigitte Bowen, responsable de la bibliothèque municipale de Brownsburg-Chatham est au service de la Ville depuis plusieurs années et que son attention particulière, ainsi que son dévouement au sein de la bibliothèque municipale ont grandement collaborés au mérite dudit prix de reconnaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, félicite madame Brigitte Bowen pour son bon travail et son dévouement au sein de la bibliothèque municipale de Brownsburg-Chatham.

Adoptée à l'unanimité

13-07-248

**FÉLICITATIONS À MADAME JADE OUELLETTE POUR  
AVOIR REMPORTÉ LE CONCOURS DE LA RELÈVE  
AGRICOLE - FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE  
LAIT DU QUÉBEC (FPLQ) 2013 – PROGRAMME D'AIDE  
AU DÉMARRAGE D'ENTREPRISES LAITIÈRES**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13-04-99, le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham s'engageait, à appuyer madame Jade Ouellette, à lui verser sous forme de dons, une somme de 300 \$, et ce, conditionnellement, à ce que madame Ouellette remporte le concours de la relève agricole de la Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ) 2013 – Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières;

CONSIDÉRANT QUE madame Jade Ouellette a dûment remporté ledit concours;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, autorise le trésorier, monsieur Serge Raymond, à procéder à un versement, sous forme de dons, d'une somme de 300 \$, à madame Jade Ouellette.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, félicite madame Jade Ouellette et lui souhaite la meilleure des chances pour démarrer son entreprise.

Adoptée à l'unanimité

***2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS***

*De 19 h 35 à 19 h55 des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Dinel, leur répond.*

**13-07-249**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

À 19 h 55, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer et appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
Georges Dinel  
Maire

\_\_\_\_\_  
René Tousignant, MAP  
Directeur général et greffier